CHRONIQUE REGIONALE

L'ARRÊT DU TRAVAIL pendant la période du 24 décembre 1943 au 5 janvier 1944

L'ordonnance ci-après du 20 novembre 1943 émanant du Commandant militaire pour la Belgique et le Nord de la France et concernant l'arrêt du travail dans les entreprises pendant la période du 24 décembre 1943 au 5 janvier 1944 est portée à la connaissance des intéressés dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais.

« Afin de pallier aux difficultés de l'approvisionnement en charbon et en vertu des pouvoirs qui ont été conférés, il est ordonné, pour la Belgique et le Nord de la France, ce qui suit :

§ 1. — Le travail sera suspendu dans toutes les usines pendant la période du 24 décembre 1943 au 5 janvier 1944.

§ 2. — (1) L'arrêt du travail ordonné au § 1 ne s'appliquera pas aux entreprises suivantes : a) entreprises productrices de matières premières : entreprises minières, cokeries et industries accessoires ; industries sidérurgiques ; forges ; fabriques de ciment, fours à chaux et entreprises de construction ; exploitations forestières et entreprises de transport de bois ; b) industries de produits alimentaires : laiteries, fromageries, commerces en gros de lait et de fromage ; fabriques de margarine ; fabriques de conserves de viande ; boulangeries ; raffineries de sucre ; c) entreprises de distribution d'énergie ; d) entreprises à travail continu où l'arrêt momentané du travail pourrait causer des dommages aux installations industrielles ou aux produits en cours de fabrication. Dans ces cas, les services allemands mentionnés au § 2 (alinéa 2) de la présente ordonnance doivent être avisés. e) entreprises de transport, pour autant que l'arrêt du travail n'entraîne pas une réduction des transports d'ouvriers ; f) entreprises bancaires, presse, commerces de détail et industrie hôtelière ; g) sous les chargements et déchargements dans le trafic ferroviaire et fluvial ; h) entreprises artisanales, pour autant que leur activité est indispensable pour satisfaire aux besoins journaliers de la population.

(3) D'autres dérogations ou restrictions à l'arrêt du travail pourront, dans des cas particuliers et pour autant que la nécessité s'impose, être ordonnées par les Obersfeldkommandanturen ou Feldkommandanturen territorialement compétentes ou par un service autorisé par le chef de l'administration militaire.

§ 3. — La question des salaires de compensation pendant la période de l'arrêt du travail sera réglée par ordonnance spéciale.

§ 4. — (1) Quiconque contreviendra aux dispositions de la présente ordonnance, les éludera ou tentera de les éluder, sera puni d'une peine de prison et d'une amende d'un montant illimité ou de l'une de ces deux peines seulement.

(2) En plus de cela, les fonds de roulement ou une partie de ces fonds pourront être confisqués.

§ 5. — La présente ordonnance entrera en vigueur dès sa publication.

Pour le Commandant militaire pour la Belgique et le Nord de la France :

Le Chef de l'administration militaire :

signé : REEDER.

M. l'intendant Dinet est nommé directeur régional et M. Jules Cocheteux, directeur départemental du ravitaillement général

Un mouvement administratif vient de se produire dans les services du ravitaillement général. M. Weverbergh, directeur régional du ravitaillement général, est appelé à d'autres fonctions. Il sera remplacé par M l'intendant Dinet, qui occupait depuis 1942, le poste de directeur pour le Nord. M. Jules Cocheteux, actuellement directeur départemental adjoint, succédera à M. Dinet.

Dans ces nouvelles fonctions, nul doute que notre compatriote — car M. Cocheteux est originaire de Roubaix — ne s'acquitte parfaitement de la tâche immense et délicate qui lui est confiée. Depuis 1940, il a fait preuve, au poste de directeur adjoint, d'une réelle compétence, alliée à un très grand tact.

Il sera lui-même remplacé par M Raulin Boudiard qui, depuis 1940 assumait les fonctions de chef du service technique du ravitaillement général.

Nous adressons aux nouveaux promus nos vives félicitations

DES GARDES-VOIES SÉVÈREMENT CONDAMNÉS

La Cour de justice militaire vient de condamner très sévèrement des gardes-voies qui s'étaient montrés particulièrement négligents dans l'accomplissement de leur service.

Exposons brièvement les faits : Une équipe de deux gardes avait quitté l'endroit qui lui était assigné, avant même d'avoir été relevée par l'équipe suivante, laquelle ne se fit représenter que par un garde. Ce dernier permit à un étranger qu'il ne connaissait pas, l'accès de sa hutte, enfreignant ainsi les ordres formels qu'il avait reçus et mettant éventuellement en danger l'objet de sa surveillance et sa sécurité personnelle.

Ces quatre gardes négligents ont été condamnés à des peines allant d'un an à trois ans et trois mois de travaux forcés. Le tribunal militaire, en les punissant ainsi, a voulu montrer à tous les gardes-voies à quelles peines ils s'exposent en ne faisant pas consciencieusement leur travail d'intérêt public, mettant en péril la sécurité de leurs compatriotes.

COMMUNIQUÉS DE LA PRÉFECTURE

Le contrôle des transactions immobilières

L'application de la loi du 16 novembre 1940, sur les opérations immobilières, a provoqué certaines difficultés à l'occasion de l'instruction des demandes d'autorisation de participer aux adjudications publiques faites en vue de la vente d'immeubles.

Pour obvier à ces inconvénients, il est instamment rappelé que, dans les adjudications, tout enchérisseur a intérêt à solliciter l'autorisation préfectorale le plus tôt possible après l'annonce de l'adjudication.

Par circulaire du ministère de l'intérieur du 16 novembre 1943, le délai de trois mois, imparti pour la validité des autorisations accordées en vertu de la loi du 16 novembre 1940 est porté à six mois.

L'appui des Comités sociaux aux centres d'entr'aide de prisonniers libérés

On se préoccupe, dans la région du Nord, de l'ouverture des livrets d'épargne pour la constitution d'un pécule individuel, destiné à faire face aux dépenses que les rapatriés auront à supporter lors de leur libération, et pour leur permettre de prendre quelques jours de repos avant leur réadaptation à la vie normale.

Les comités sociaux d'entreprises sont invités à se mettre en rapport avec les responsables locaux des centres d'entr'aide de prisonniers libérés, en vue d'assurer l'ouverture de ces livrets, dans le but d'éviter tout double emploi et d'accroître l'importance du pécule.

Une réunion est prévue par l'office des comités sociaux, pour mettre au point, dans toute la région, cette coordination des initiatives et des bonnes volontés.

STAGE DE MONITRICES D'ÉDUCATION PHYSIQUE.

— L'année prochaine, se déroulera à l'école de cadres de Bagatelle, un stage de formation de monitrices d'éducation physique, qui durera 8 mois. Les candidates devront satisfaire au concours d'entrée, qui aura lieu du 28 février au 3 mars 1944.

Le stage sera gratuit, les élèves seront nourries et logées.

Renseignements et inscriptions (clôturés le 10 janvier), à la délégation départementale à la jeunesse, 65, rue Esquermoise, à Lille.

UN CONCOURS POUR LE RECRUTEMENT DE 80 RÉDACTEURS DE PRÉFECTURE

sera ouvert le 8 février 1944. — Les épreuves écrites seront subies, à Lille. A titre exceptionnel, il ne sera pas procédé aux épreuves orales. Inscriptions et renseignements à la préfecture du Nord (3me division, 4me bureau, service du personnel), jusqu'au 30 janvier, à 17 h.

LILLE

M. et Mme Dewolf-Delattre, lauréats du prix Cognacq-Jay

Un prix de 5.000 francs de la 2me fondation Cognacq-Jay, vient d'honorer une famille nombreuse lilloise, celle de M. et Mme André Dewolf-Delattre, 24, rue de La Bassée.

Directeur de la caisse de compensation des industries polygraphiques, M. Dewolf, qui est originaire de La Madeleine, est âgé de 36 ans, ainsi que Mme Dewolf.

De leur union naquirent sept enfants : Jacqueline, Monique, Annie, Francine, Pierre-André, Jean-Yves et Dominique.

Nous présentons à M. et Mme André Dewolf nos bien vives félicitations.

LA CÉRÉMONIE D'ORDINATION.

— A la liste des abbés qui, samedi matin, ont été ordonnés sous-diacres, il convient d'ajouter le nom de M. l'abbé Etienne Debuf, neveu de M. Debuf, professeur à l'Institution Saint-Louis, à Roubaix.

ATTAQUE NOCTURNE.

— Samedi vers 20 h. 15, au moment où il rentrait chez lui, 209, rue de Paris, M. Bandane Mechouck, marchand ambulant, a été attaqué par deux individus qui le frappèrent à coups de bouteille sur la tête et s'emparèrent d'une valise qu'il portait et qui contenait des articles de lingerie et de bonneterie.

UN VOL DE BIJOUX.

— Mme veuve Recaud, 35, rue Montaigne a porté plainte pour le vol de bijoux en or : une montre, deux bagues et un collier, ainsi que trois draps de lit, commis dans son appartement par un malfaiteur qui s'y est introduit, vendredi, en faisant usage de fausses clefs.

A LA MAISON DU PRISONNIER

— En raison des froids et des difficultés de chauffage à la Maison du prisonnier du Nord, 31, rue du Molinel, sera temporairement ouverte tous les jours, de 9 à 17 h., sans aucune interruption.

UNE CHAINE ET UNE MONTRE EN OR,

ainsi qu'une paire de souliers ont été dérobés, mercredi, dans la chambre à coucher de M. Jules Bethenchort, miroitier, 169, rue du Molinel. Le préjudice causé est de 15.000 fr.

COURRIER DES LECTEURS

Existe-t-il des restaurants à prix réduits pour les fonctionnaires et les employés de Roubaix ?

— Il existe des restaurants municipaux à prix réduits aux endroits suivants : rue Ingres, 211 ; rue Saint-Vincent-de-Paul, 2 ; place d'Amiens, 2 ; rue Delespaul, 42 ; rue Jules-Guesde, 178.

Où faut-il s'adresser pour effectuer les démarches nécessaires en vue de l'obtention de la retraite des vieux travailleurs ?

— A la direction régionale des Assurances sociales, rue Royale à Lille.

Un homme ayant eu 21 ans en décembre dernier et marié en août 1943 est-il redevable de la taxe de compensation familiale due par les célibataires ?

— Oui. La situation des contribuables est toujours envisagée au 1er janvier. Or à cette date, le jeune homme en question n'était pas marié. La taxe, frappant tous les célibataires quel que soit leur âge, pouvait donc lui être réclamée.

Quel est le taux de l'impôt général sur le revenu ?

— L'impôt général sur le revenu est un impôt progressif en ce sens que les tranches de revenus inférieures à 400.000 francs ne sont imposables qu'en partie. La fraction exonérée varie suivant l'importance des revenus. Le taux de l'impôt est de 70 %. Pour un revenu de 27.000 fr. un contribuable marié sans enfant devra payer 196 fr. d'impôt et 240 fr. de taxe de compensation familiale. Pour un revenu net de 29.000 fr. l'impôt sera pour ce même contribuable de 252 fr. et la taxe de compensation de 320 fr.

Où faut-il s'adresser pour obtenir une patente ?

— S'il s'agit de la création d'un commerce, la demande d'autorisation doit être faite à la Préfecture, par l'entremise de la mairie. Muni de cette autorisation, le commerçant doit ensuite solliciter son inscription au registre du commerce ou au registre des métiers (artisans). Il doit enfin avertir le contrôleur des contributions directes de l'ouverture de son commerce. Le contrôleur lui délivrera alors un certificat de patente.

S'il ne s'agit que d'une reprise d'un commerce existant, l'autorisation préfectorale n'est pas nécessaire et le cessionnaire exerce dans les mêmes conditions que le cédant et au même endroit. Il suffit donc, dans ce cas, de modifier l'inscription au registre du commerce ou du métier et d'avertir le contrôleur des contributions directes du changement de propriétaire du fonds.

L'IMMATRICULATION au Bureau régional d'organisation de l'industrie du papier et du carton

Le Bureau régional d'organisation des industries du papier et du carton du Nord et du Pas-de-Calais rappelle aux fabricants, distributeurs, transformateurs, imprimeurs, libraires, relieurs, éditeurs, copistes, revendeurs de papier ou carton (à l'exception du papier) régulièrement inscrits au B. R. O. du Commerce) qu'ils doivent être immatriculés au B. R. O. I. P. C. conformément à la décision générale N° 6 relative au recensement des entreprises, ainsi conçue : (Texte de la décision N° 6)...

Désormais, toute inscription retardataire sera passible d'une amende de 350 francs.

Cette mesure n'atteint pas les personnes dont la reprise d'activité remonte au 1er décembre.

Cette amende de 350 francs est destinée, d'une part, à compenser le droit fixe d'inscription de 200 francs que les premiers adhérents ont payé et qui n'est plus perceptible sur les nouveaux inscrits du fait du caractère obligatoire de l'immatriculation ; d'autre part, à pénaliser le retard des récalcitrants.

CARNET

PROFESSION RELIGIEUSE

— Mme Vve Eloi Demeyère, M. et Mme François Debeer sont heureux d'annoncer la profession des vœux solennels, dans l'Ordre des Frères Mineurs, de leur petit-fils et fils Maurice, en religion Frère Francis, émise le 17 décembre, en la chapelle des Franciscains, à Champ-fleury, *Carrières-sous-Poissy* (S.-et-O.).

Tourcoing, 278, Boul. Descat.

ENFANTINA ? DRAGÉES

Le Carnet des Lettres des Sciences et des Arts

Une exposition à la maison de Balzac. — Peu de Parisiens connaissent, au 47, rue Raynouard, la pittoresque maison où Balzac vécut de 1840 à 1847, et où il écrivit une grande partie de sa « Comédie humaine ». Notamment « Ursule Mirouet », « La Rabouilleuse », « Splendeurs et misères des courtisanes », « Les Paysans », « Le cousin Pons », « La cousine Bette », etc.

Celui que l'on appelait le « Napoléon des lettres » menait la vie recluse, la vie studieuse que l'on connaît, et que retrace assez bien la phrase suivante, extraite d'une lettre écrite par Balzac à Mme Hanska, le 16 février 1845 : « Travailler, c'est me lever tous les soirs à minuit, marcher jusqu'à huit heures, déjeuner un quart d'heure, travailler jusqu'à 5 heures, me coucher et recommencer le lendemain ».

C'est Mme Rzewuska, petite-nièce de Mme Hanska que le grand écrivain devait épouser en 1847, quelques mois avant sa mort, qui expose actuellement dans ce musée de Balzac, une « tapisserie de 6 crayons », comme elle les appelle modestement, et qui révèlent un talent remarquable. Ce sont des portraits de personnalités en vue et un croquis de la propriété qu'habitait, en Pologne, voici un siècle, la comtesse Hanska, où elle recevait les lettres que Balzac lui écrivait presque quotidiennement.

Près de la salle où se trouvent exposées ces œuvres, on aperçoit la fameuse trappe par où Balzac disparaissait à l'approche de ses créanciers. Cette maison, pleine de souvenirs, qui constitue le musée Balzac, va être prochainement aménagée « pour devenir accessible au public », nous a dit M. Chancerel, qui en est le conservateur.

Le cinéma va enfin avoir son film. — L'année prochaine sera fêté le cinquantenaire du cinéma. A cette occasion, il est question de réaliser un film. C'est Louis Cuny qui vient de mettre en scène « Mermoz ». Il le tournerait d'après un scénario écrit par René Benjamin, Marcelle Maurette écrirait les dialogues et Arthur Honegger la musique. Quant au rôle principal, celui de Louis Lumière, on songerait à le confier à Bernard Blier. Ainsi le cinéma, invention française, sera peut-être glorifié par des cinéastes français.

— « Pierre et Jean », le film de la Continental Films tiré du roman de Maupassant est terminé. Renée Saint-Cyr, la principale vedette, est entourée de Jacques Dumesnil, Gilbert Gil, Noel Roquevert, B. Lemarat, René Génin.

— On annonce pour le début de décembre la sortie du film « Le colonel Chabert » tiré par Pierre Benoit du roman d'Honoré de Balzac. Raymond que le clou de cette production est la fameuse charge d'Eylau qui a été tournée avec l'aide des meilleurs cavaliers de la Garde de Paris.

— Le film « Le Cheval blanc » inspiré de l'opérette connue est achevé. Leny Marenbach joue le rôle de l'hôtesse du Cheval blanc.

Le troisième colonel de l'écran. — Après Pierre Blanchar dans « Pontcarral, colonel d'Empire », et Raimu dans le « Colonel Chabert », voici Fernand Gravet qui, lui aussi interprète le rôle d'un colonel demi-solde dans « La Rabouilleuse », que réalise Fernand Rivers.

LES SPORTS

A LAMBERSART... La "première foulée" de cross

a vu de bonnes performances réalisées

Les finales départementales se sont déroulées dimanche après-midi à Lambersart. Il a fallu un réel cran aux jeunes filles et jeunes gens qualifiés pour ces épreuves pour prendre le départ et il convient de les féliciter en bloc.

Les performances ont été bonnes dans l'ensemble et les temps réalisés malgré tout, excellents.

MM. Deconchy, Hervier, Collet et quelques officiels ont assuré une bonne régularité à ces courses qui se sont déroulées très rapidement.

Voici les résultats :

CATÉGORIE FÉMININE. — Juniors : 1.500 m. — 1er Veronmatraete (F.C. Tg) en 6' 15" ; 2me Delvoye (Lakanal Rx), 6' 36" ; 3me Verlop (S. Orchies), 6' 45" ; 4me Vanuysberghe (Ec. Pratique Rx) ; 5me Benoit ; 6 Capelle ; 7. Martin ; 8 Masquelier (F.S. Tg) ; 9. Godart (S C Rx) ; 10 Fontier, etc...

Seniors. — 1er Martinles (A.C.C. Douai), 6' 37" ; 2me Veys (F.S. Tg) ; 3me Benoit (Douai) ; 4me Deconchy (F.S. Tg) ; 5. Herbaut ; 6. Messager ; 7 Trotry ; 8. Taget (S.C Rx) ; 9. Boursier (E.P Rx) ; 10. Laisne ; 11. Derand ; 12. Gossert ; 13 Gauselman ; 14. Leduc ; 15. Vandeputte ; 16. Delory, etc...

CATÉGORIE MASCULINE — Cadets. — 1er Marsy (U.S. Marquette) 12' 44" ; 2me Millery (Douai), 12' 51" ; 3me Roser 12' 59" ; 4me Birembaux ; 5. Dumortier (U.S. Tg) ; 6. Lacroix ; 7. Hak (U S Tg) ; 8. Deistervider ; 9 Dives ; 10. Carpentier ; 11. Pechnacrt ; 12. Lavalard ; 13. Thomas ; 14. Ducoulombier ; 15 Delbrac, etc...

Juniors. — 1er Jacques Thieffry (S Orchies) 21' 14" ; 2me Poirette (Cudry) 21' 42" ; 3me Duchaussois (S.R Wasquehal) 21' 45" ; 4. Sécomber, 21' 46" ; 5. Salmon (F.R. Tg) ; 6. Delaroque ; 7 Petit ; 8. Fouery ; 9. Andrieux ; 10. Lantin ; 11. Sonneville ; 12. Fache ; 13. Grimonprez ; 14. Leroy ; 15. Deswarte, etc...

Seniors. — 1er Sarazin (S.A. Douai), 33' 47" ; 2me Banse (Caudry), 33' 53" ; 3me Duchaussois (U.S. Tg), 34' 09" ; 4 Campiteerr, 34' 14" ; 5. Lorend, 34' 17" ; 6. Mouraux, 34' 28" ; 7. Ducatillon ; 8. Delannoy ; 9. Vandenabelle, etc

Pas de réelles surprises en Coupe

Toutes les equipes fédérales se sont qualifiées, certaines parfois difficilement

ORCHIES confirme son redressement devant l'EXCELSIOR

Les résultats

Flandre — Saint-Denis	9—1
Orchies — Excelsior	2—0
Lens — Champagne	0—2
Valenciennes — Artois	Rem.
Amiens — Normandie	2—4
O. I. C. L. — C. A. XIV	2—1
Cannes — Lyon	5—2
Nice — Sète (après prolongations)	0—0
Reims — R. C. France	3—1
Stade C. A. F. — Fives (après prolongations)	4—3
Marseille — Gap	3—0
Paris cap — Bully	5—1
Rouen — Arras	4—2
Blois — Bretagne	0—8
Angers — B. E. C.	2—0
Niort — Guyenne	0—3
Lorraine — Charenton	5—1
Annecy — Lyonnais (après prolongations)	0—1
Vichy — Saint-Etienne	0—1
Côte d'Azur — Avignon (après prolongations)	2—0
Châteauroux — Auvergne (après prolongations)	2—3
Cazères — Languedoc	0—4
Nîmes — Pyrénées	1—4
Perpignan — Dauphiné	Rem.
R.C. Franc-Comtois — Ile-de-France	2—3

La Flandre s'imposa sans peine devant Saint-Denis (9-1)

Inutile, n'est-ce pas, d'épiloguer.

La Flandre s'est « promenée » devant Saint-Denis, dont on était en droit d'attendre beaucoup mieux. Pourtant, les Parisiens, qui ne fermèrent jamais le jeu, fournirent une première mi-temps agréable, attaquant assez souvent avec adresse et mettant De Rui à l'ouvrage à deux ou trois reprises.

Mais, s'ils avaient renforcé leur défense, les Dyonisiens pechèrent beaucoup par le manque de marquage de l'adversaire. Dès lors, sur le terrain lourd et glissant, la tâche des pros de Flandre, à la technique bien plus affirmée, était grandement facilitée. En outre, un but égalisateur à la seconde fit perdre aux amateurs parisiens une bonne part de leurs moyens. La Flandre, assurée de la victoire dès la 10me minute, ne se priva pas de faire une démonstration, nous gratifiant notamment d'une excellente première mi-temps qu'apprécièrent les 2.000 spectateurs présents.

Profitant de l'occasion qui leur était offerte, les ailiers et l'avant-centre nordistes, libres de leurs mouvements, s'en donnèrent à cœur-joie, bien lancés par leurs intérieurs... Combinant agréablement, l'attaque réussa sans peine.

A la mi-temps, le score était de 7 à 0, buts acquis successivement par Bibel, Bibel, Tomporowski, Tancré, Bibel, Bibel et Lechantre.

La seconde mi-temps fut moins intéressante Paris baissant de pied et se tirant avec chance de situations critiques. Il sauva néanmoins l'honneur par De Prada, sur une négligence de la défense nordiste, tandis que la Flandre marquait encore par Bibel et Somerlynck.

Après ce match trop facile et bien arbitré par M. Poissant, nous retiendrons que Bibel, malgré un malencontreux claquage, a retrouvé ses moyens de marqueur de buts ; que Tomporowski est dans une forme remarquable et que toute l'équipe de Flandre, en excellente condition physique et morale, doit continuer à faire une brillante saison.

A Paris, outre le mauvais marquage de l'adversaire direct, un abuse du dribbling. Wagenhoffer, Duquelnoy et Couffy furent les meilleurs de l'équipe dont la valeur nous parut, par parenthèse, être moindre que celle des clubs nordistes qui disputent le même championnat de France amateur. J. P.

Deux erreurs de sa défense et Lens s'inclina devant la Champagne (0-2)

L'équipe des amateurs lensois qui comprend toujours d'excellents joueurs ne méritait pas ce score. En effet, elle domina d'abord sérieusement, jouant rapidement, et, deux fois, par Mollet et Stroszik, manqua le but.

Sur contre-attaque, Vastag marqua pour la Champagne, mais les Artésiens, en dépit d'une blessure de leur ailière gauche Vanoteghem, à la 10me minute dominaient encore lorsque sur descente et shot de Stego, leur demi-centre Talbot, marqua contre son camp.

Le match était joué car, durant tout le reste de la partie, les Champenois, abusant du dribbling, se montrèrent incapables d'inquiéter le gardien lensois.

Sans ces deux erreurs de sa défense et le handicap de jouer à dix, les Artésiens pouvaient rivaliser avec leurs adversaires. L'ex-Roubaisien Michiels fut à la base de l'excellente partie de locaux, avec la nouvelle recrue Talbot, ancien demi-centre de Saint-Germain. La Champagne, trop lente, jouant sans flamme, fut loin de rendre ce qu'on en attendait.

LA COUPE COLSON

Avion—Tourcoing: 5-1

L'Union qui ne déplaçait qu'une équipe très mixte, comprenant seulement quatre équipiers premiers, vit ses jeunes handicapés par les éléments et le terrain.

Le match fut cependant plus égal que ne l'indique le score, puisque Avion ne menait que par 2 buts à 0 au repos.

Billiet marqua le but des Tourquennois.

LE CHAMPIONNAT DU NORD

DIVISION D'EXCELLENCE

Douai — Denain	3—0
Carvin — Cambrai	Rem.

LA COUPE DE FLANDRE

Marcq — Nieppe	5—1

Orchies, dans un jour faste, profita de la stérilité des avants de l'Excelsior (2-0)

Quand, après un quart d'heure de jeu, Orchies eut marqué son premier but, on était encore bien loin d'accorder aux poulains de M. Leroux la moindre chance de victoire, tant la supériorité de l'Excelsior avait été grande jusque là. Trois fois au moins, durant ces premières minutes, l'excellent gardien Walzack avait dû plus à la chance qu'à ses reflexes — d'ailleurs parfaits — de n'avoir pas été battu. Et l'on reprit le jeu ; l'Excelsior continua de s'imposer...

Mais, tandis que sa défense tenait parfaitement en respect une ligne offensive amoindrie tant les Orchésiens avaient à s'employer en défense, ses avants ne parvenaient pas à franchir l'épais rideau qui couvrait un Walzack particulièrement en verve.

A la reprise, l'Excelsior présenta une ligne d'avants modifiée, Hilti passant à l'inter-gauche, Sinnaeve glissant à l'aile et Lemaert prenant le poste d'ailier droit. On attendait beaucoup de cette formule ; elle ne se révéla guère plus productive que la précédente car, de leur côté, les Orchésiens avaient interverti leurs demi-aile, Wanack continuant de suivre Hilti comme son ombre. Dudsiack joua alors un rôle prépondérant comme demi-gauche. Il fut à l'origine de nombreux mouvements offensifs des Orchésiens, tandis que les intérieurs Psiluejack et Drécourt couvraient beaucoup de terrain.

Que l'on n'aille pas croire qu'Orchies fit « cavalier seul » après la pause, loin de là. Au contraire c'est encore et toujours l'Excelsior qui s'imposa et durant de longues minutes ses arrières jouèrent sur la ligne médiane, et même au delà, mais il y avait toujours une tête, une poitrine, un bras ou encore Walzack pour dégager ou stopper les envois des Roubaisiens. Disons d'ailleurs que la plupart de leurs essais manquèrent de puissance et que si, le football plus étudié des Excelsiormen leur permit, à la suite de très beaux mouvements offensifs, d'amener la balle dans des conditions telles que le but semblait inévitable, ces beaux mouvements se terminèrent par des maladresses, la balle allant aux nuages ou la reprise étant « coupée ». Et les minutes passèrent en même temps que les occasions...

Mais Orchies lui, sut profiter des moindres « trous » et, après un premier but acquis à la 15me minute d'un coup franc botté par Delannoy et repris par Paluszack il obtint un second but à la 30me minute par Delannoy, qui se trouva à point nommé pour reprendre une balle bottée par Walzack. Il eut bien encore une balle déviée sur la ligne de but alors que Schutt était battu, mais comme d'autre part il serait fastidieux de faire le décompte et de décrire les occasions où Walzack aurait dû l'être, nous nous contenterons de dire que les remplaçants Orchésiens ont fait mieux que se bien comporter et que leur football moins tarabiscoté a nettement et normalement battu en brèche celui des Roubaisiens.

L. L.

O.I.C. Lille bat C.A. XIVme par 2 buts à 1

Le jeu, s'il ne fut pas très académique, resta plaisant et correct. Ce ne fut pas l'atmosphère de la Coupe, mais bien plutôt celle d'une bonne rencontre de championnat. Les Lillois devaient l'emporter par deux buts de plus, leur avant centre, à deux reprises différentes, se trouva seul devant le gardien adverse, mais la balle s'écrasa sur la barre. Les « dogues » se sont qualifiés assez aisément. Ils paraissaient plus à l'aise que les visiteurs sur le terrain. Les buts furent tous marqués en première mi-temps. Staho ouvrit le score à la 2me minute sur un beau centre de Stricane ; l'avant-centre parisien égalisa à la 4me minute et Kretschmar donna la victoire à son équipe à la 44me minute. Sur un centre d'Equipart il marqua de la tête.

Les prolongations furent favorables aux Parisiens: Stade-C.A.P. bat Fives (4-3)

Paris, 19. — (De n. corresp. part.) : Sur le terrain du stade municipal de Maisons-Alfort le Stade-C.A.P. a éliminé le S.C. Fivois par 4 buts à 3 résultat obtenu après prolongation. A la fin du temps réglementaire les deux équipes comptaient chacune trois buts.

Le début de la partie fut favorable aux Parisiens qui marquèrent à la 5me minute par Désforgé. Les Nordistes ne tardèrent pas à se reprendre et réussirent à égaliser par Lewidzack. Toutefois, les Stade-Cappistes reprirent la direction de la partie et sur corner puis sur shot de Rose insuffisamment stoppé par la défense adverse ils portèrent leur actif à trois buts avant la mi-temps.

Après le repos et sous la pluie continue les Nordistes se firent plus pressants et, sur corner repris par De Cecco marquèrent un second but bientôt suivi d'un troisième qui mit les équipes à égalité.

Les joueurs qui évoluaient sur un terrain glissant qui rendait le contrôle de la balle difficile firent des efforts méritoires pour enlever des décision, mais les deux gardiens ne laissant rien passer et il fallut avoir recours aux prolongations.

La première période légèrement favorable aux joueurs de Fives se termina sans que l'une ou l'autre équipe ait pu marquer. Durant la seconde période les Parisiens réussirent d'entrée un but par l'intermédiaire de Rose. Les Nordistes attaquèrent alors à outrance, toutefois la maîtrise et la vitesse de la défense parisienne les empêchèrent de conclure.

La partie s'est jouée avec âpreté mais correctement.

...A ROUBAIX L'Union Tourquennoise enlève le tournoi de lutte à la corde

Organisé d'une façon impeccable par « L'Ancienne de Roubaix », 8, rue du Grand-Chemin à Roubaix, le tournoi de lutte à la corde a été l'occasion, pour l'Union Tourquennoise, d'une très belle victoire, en enlevant les cinq luttes qui l'opposaient aux autres sociétés, la Gauloise de Wattrelos s'incline de peu. Notons en passant la belle tenue de l'équipe de l'Ancienne qui s'avéra le plus coriace adversaire des vainqueurs, en tenant tête pendant 44 secondes la limite de chaque lutte était de 1 minute.

Au cours des épreuves, Vandromme, de la Jeunesse sportive de La Madeleine, exécuta une démonstration d'un préliminaire libre et un exercice d'équilibre, très applaudi. Aux barres parallèles et aux arçons, le même Vandromme et Duraj de l'Ancienne démontrèrent la beauté et l'élégance de la gymnastique artistique.

Le classement final établit comme suit : 1. Union Tourquennoise, 8 vict., 10 p ; 2. Gauloise de Wattrelos, 4 vict., 1 déf., 8 pts ; 3. Patriote de Croix, 3 vict., 3 déf., 4 pts ; 4. J.S. de La Madeleine, 2 vict., 3 déf., 4 pts ; 5. Ancienne de Roubaix, 1 vict., 1 m. nul et 3 déf., 2 pts ; 6. Espérance de Wasquehal, 4 déf., 1 m. nul, 1 pt.

HOCKEY

LE CHAMPIONNAT de FLANDRE

Excellence. - Lille HC—SC Douai 5—0 ; PCR—ACC et LUC—LHC (B).. remis ; Réserve. - Cambrai—Polo C Rx 0—0 ; LUC (R) bat LOC (RB)..... forf. ; SA Douai—LHC (RA)..... remis ; Promotion- RC Arras—OICL (B) 1—1 ; Valenciennes—OICL (A) ..... 1—2 ; 2e série. - OICL (2)—LOC (2)... remis ; SA Douai—SUC ..... 1—2 ; S Marcq—PC Roubaix ..... 3—0 ; LUC (2)—LHC (3) ..... 4—1

Coupe de France féminine

Huitième de finale

Lille HC—US Métro ..... 1—0

RUGBY

S.R. Wasquehal — U.A.I. Lille.. 9—0 ; UICL—LUC ..... 28—0

ATHLÉTISME

ANDRE HOOGLAND, champion de Flandre du javelot, EST MORT

C'est avec émotion que les dirigeants et athlètes de l' « O.I.C.L. » ont appris la mort accidentelle de leur camarade André Hoogland, champion de Flandre 1943 du lancer du javelot chez les juniors.

Simple, distingué, d'une correction exemplaire, il laissera des regrets unanimes au sein du club qu'il affectionnait. Ses funérailles auront lieu mercredi, à 8 h 30, à Ronchin.

BASKET-BALL

Championnat du Nord

Excellence. — A. C. Wes — Marquette 45—8.

Championnat de France

U.S. Maubeuge — Marly .... 20—18 (après prolongations), Courcheletes — U.S. Tourcoing 17—10 (après prolongations). St-A. Lièvin — R.C. Amiens.. 13— 8

Résultats divers

Championnat de France junior. — U.S.T — Wattrelos: remis.

SPÉCIALISTE XOUR DES SOINS DES CHEVEUX

OKASA

Equilibre
Une présentation sobre et élégante s'allient à une technique éprouvée font d'EXCELSIOR UN STYLO RACÉ 200 fr.
EXCELSIOR
BAYARD

ELÉGANTE SILENCIEUSE ÉTANCHE SOLIDE LÉGÈRE SOUPLE
toutes les qualités que vous êtes en droit d'attendre d'une bonne semelle, SMELFLEX vous les garantit : n'hésitez pas à lui faire confiance. N'attendez pas pour faire ressemeler sur SMELFLEX vos chaussures usagées : elles s'en trouveront mieux et vous vous en trouverez bien !
Sans inscription ...chez votre cordonnier, demandez un ressemelage sur semelle souple en bois.
SMELFLEX BREVET SICDAM

A CHAQUE CHANGEMENT DE SAISON Faites une cure d'URODONAL
URODONAL

NOËL 1943
DES MILLIERS D'ENFANTS DE FAMILLES SINISTRÉES VONT ILS AUSSI NAITRE DANS LE DENUEMENT ?
AIDEZ LE SECOURS NATIONAL à les vêtir, à les sauver !
ACHETEZ DANS LES RUES DES BONS DE SOLIDARITÉ

LE COIN DU BROUTTEUX

LES RUES

Ben des fos, à min Coin du Brouttteux, j'ai eu l'occasion d'parler des marques d'amitié qui m'étoutent données par les prisonniers.

Acore l'semaine passée, j'ai eshu inne carte fleurie d'u qui étot récrit :

« Cher et vénéré Brouttteux,

» J'ai eu le grand plaisir de recevoir dans un colis de ma femme, le Coin du Brouttteux intitulé « Merci ».

» Du fin fond de ma quatrième année d'exil, je viens à mon tour vous offrir mes vœux de bonne santé et de longue vie. Je me plais à penser ce que sera à Tourcoing votre centenaire !

» Un Tourquennois qui, depuis trop longtemps, ne voit plus qu'en rêve son Che Petit Coin.

» EUGÈNE HAUTBOURG. »

Et vous n'aves po, mes gins, chin qui étot récrit comme adresse sus l'inviloppe ?

A Monsieur Jules Watteeuw, rue Jules-Watteeuw, à Tourcoing (Nord).

J'n'aros jamais buslé, tchan qu'j'usos mes fonds de d'inseranne in fertiant sus les bancs d'l'école, que j'aros eu, in jour, inne rue à min nom !

D'autant pus, qu'à l'époque, y avot grammint d'rues d'eschtieteur que ch'étot des quemins. Nou rue d'Gand ch'étot l'quemin des Mottes, l'rue du Château ch'étot l'Bas quemin, l'rue des Cartiers ch'étot l'quemin des Carlis et l'rue du Wailly ch'étot l'Nouveau quemin.

L'route de Roubaix avot l'nom d'Pavé d'Roubaix, et j'ai souvenance qu'à l'indrot du Pont du chemin de fer y avot inne barrire (passage à niveau.

Mais chin qu'in a vu l'pus, ch'étot des noms d'rues qui v'nottent de l'inesine d'in cabaret, comme l'rue de l'Cloque, de l'Boule d'or, du Tilleul, du Sapin Vert, du Cinquet, du Beau séjour, du Grand plaisir, du Cœur joyeux, du cabaret du Brun-Pain, qu'in n'din parlot déjà in 1520. Seigneur de Dieu, que l'cabaret y a lommint qui n'a pus d'ma à ses dints !

In a donné, aussi, à des rues l'nom d'inne celnee ; l'rue de l'Maloisine, ou bien d'in arpe ; l'rue du Chêne-Houpline.

In n'd'a vu des drôles comme l'rue du Vert-Baudet, des Moiles Briques, et l'Touquet, de Machès femmes.

J'ai souvenance d'in jeune ouvreux qu'ein maquoté y avoit rimporté l'premi prix du concours colombophile de Rome, y avot d'mandé par inne lette à l'administration municipale que s'rue ill' soche appelée : rue du Grand premier prix de Rome.

Pou finir min p'tit chapitre sus les rues, j'm'in vas tchanter sur l'air de Mon Di, mon Di Elise, du « Oreilleux » :

Dans un p'tit coin d'la France,
Au pays du Brouttteux,
In gardera s'souvenance
Par la rue Jules-Watteeuw.

JULES WATTEEUW.

Feuilleton du « Journal de Roubaix » du 20 décembre 1943. - N° 77